Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260226-2026D14-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 février 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	18 février 2026
Présents à la séance :	17	Date d'affichage :	19 février 2026
Nombre de procurations :	01		
Nombre de votants :	18		

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de **Mme Annie BRAS-DENIS, Maire.**

Présents : MM **BRAS-DENIS** Annie, **LE GUEUZIEC** Jean-Yves, **LE QUÉRÉ** Martine, **BLANZIN** Jérémy, **COATANLEM** Pascale, **LE GUERN** Frédéric, **LAFONTAINE** Marcel, **EVEN** Jean-Michel, **SALLOU-LE GUEN** Nadine, **ROUDAUT** Benoît, **LE CORRE** Nathalie, **GUEGAN** Stéphane, **LE GALL** Florence, **PERRON** Sandra, **LE BALCH** Pierrick, **HILIQUIN** Hervé, **CORSON** Jeannine

Absents : **GAHINET** Marie, **LE BASTARD** Claudine

Procurations : **GAHINET** Marie à **SALLOU-LE GUEN** Nadine

Secrétaire de séance : **PERRON** Sandra

N° 2026-14

Réalisation de la fresque murale – pignon 14 rue Jean Jaurès

Madame le Maire informe l'assemblée que la fresque murale, dont le principe avait été adopté en 2025, est en cours de réalisation sur le pignon du bâtiment situé au 14 rue Jean Jaurès. Suite au sondage réalisé l'année dernière auprès de la population pour choisir la conception artistique parmi les quatre proposées, le visuel retenu a fait l'objet d'une demande d'autorisation de travaux auprès des Architectes des Bâtiments de France (ABF), du fait de sa proximité avec l'église Notre-Dame, monument classé.

Suite aux recommandations des ABF, la proposition a été adaptée afin de proposer un visuel en adéquation avec leurs attentes et avec l'engagement de la commune que le visuel serait recouvert en cas de détérioration au fil du temps.

L'artiste peintre Hélène MARCHAND va donc réaliser cette fresque, conçue dans un style figuratif représentant un paysage, pour un montant de prestation de 3 000 €. La peinture et les équipements techniques (nacelle, échafaudage, …) sont pris en charge par la commune. L'ensemble des dépenses de ce projet seront imputées au programme de ravalement de façades prévu dans le dispositif Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du projet présenté,

AUTORISE Madame le Maire à mandater l'ensemble des frais inhérents à ce projet sur le budget accompagnement des ravalements de façades.

Le Maire,
Annie BRAS-DENIS

MAIRIE DE PLOUARET 22120 Côtes d'Armor

Le Secrétaire de séance,
Sandra PERRON